FESTIVAL FOOT U13

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

Les équipes de la catégorie U12/U13 du département de Seine et Marne disputant un Critérium de Ligue ou de District 77 participent au Festival Foot U13 avec les lois du jeu du foot à 8 (voir article 10).
Le nombre d'équipes engagées par Club n'est pas limité, mais il ne peut dépasser celui engagé en Critérium. Les équipes mixtes sont autorisées.
La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums.
L'engagement des équipes régionales et des équipes du critérium départemental à 11 se fait automatiquement.
L'engagement des clubs se fait sur inscription via Footclubs auprès du District 77 pour les équipes engagées en Critérium Départemental. Les équipes inscrites après la date limite d'engagement, ne pourront intégrer le Challenge Festival Foot U13.
Pour la saison en cours, les droits d'engagement fixés par le Comité Directeur du District figurent à l'Annexe Financière du District 77.

ARTICLE 2 : CLASSEMENT

Les phases départementales du Festival Foot U13 se déroulent sous forme de poules de 3 à 5 équipes, avec 1, 2 ou 3 équipes qualifiées pour le tour suivant. Le nombre d'équipes qualifiées par poule étant indiquée à chaque tirage.
Les équipes engagées dans le Critérium Départemental Excellence et le Critérium Départemental à 11 sont exemptées du 1er tour.
Les équipes du Critérium Régional intègrent le Challenge en ¼ de Finale.

Points par match

- Victoire : 3 points
- Nul : 1 point
- Défaite : 0 point
- Forfait : match neutralisé, non comptabilisé au classement. Equipe éliminée.

Même en cas de retard les clubs recevant doivent tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des matchs de plateau se déroule et **que le défi technique (double huit)** soit effectué.

Les responsables des équipes participantes sont tenus de prendre une photo de la feuille des résultats à l'issue du plateau.
En cas de non-retour de la feuille de résultats, l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et sera éliminée de l'épreuve.
Sans retour de preuves des résultats de la part des autres équipes (photos de la feuille de rencontre), celles-ci sont pénalisées d'une amende financière (cf : Annexe Financière Foot Animation du District 77).

En cas d'égalité au classement dans une poule, le critère pour départager les ex-æquo est le classement au défi technique.

ARTICLE 3 : PHASE DISTRICT

La phase Départementale se déroule dans plusieurs centres, sur plusieurs tours, suivant le calendrier établi par *le District.*
Pour chacun des tours, deux équipes d'un même club pourront se retrouver dans la même poule dès le 1er tour.

Le protocole Fairplay doit être mis en place à chaque rencontre.
Les équipes participent à un **défi technique (double huit)** avant le début des rencontres (protocole en annexe)

Durée des rencontres Festival Foot U13 :

- Poule de 5 équipes : 4 rencontres de 15 minutes sans mi-temps
- Poule de 4 équipes : 3 rencontres de 20 minutes sans mi-temps
- Poule de 3 équipes : 2 rencontres de 2x15 minutes avec mi-temps

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT ET QUALIFICATION D'ÉQUIPE

Sont qualifiés de 1 à 3 équipes par poule. Le nombre d'équipes qualifiés par poule est précisé lors du tirage »
Les équipes éliminées **au premier** tour du Festival Foot U13 basculeront dans le Challenge Jour de Coupe U12/U13.
Les équipes éliminées à partir du **deuxième** tour du Festival Foot U13 ne basculeront pas dans le Challenge Jour de Coupe U12/U13.

Une seule équipe par club peut se qualifier pour la Finale Départementale.
(Si deux ou plusieurs équipes d'un même club terminent première ou seconde, c'est l'équipe ayant le plus de points qui se qualifie. Si les équipes d'un même club sont à égalité de points, c'est l'équipe dont le numéro d'inscription est le plus petit qui sera qualifiée).

ARTICLE 5 : FINALE DÉPARTEMENTALE

La Finale Départementale est organisée par le Département Technique en lien avec la Commission foot d'animation du District 77, en un lieu proposé par elle et validé par le Comité Directeur du District.

Elle réunit les 16 clubs qualifiés.

Après les 3 épreuves (rencontres, tests et PEF), les deux équipes les mieux classées participent à la finale régionale du Festival U13.
Nombre de rencontres et durée : 5 x 14 minutes chacun sans mi-temps. Ballon taille 4.
Le vainqueur sera déterminé pour 50% sur les rencontres et 50% sur les ateliers techniques et éducatifs.

Le déroulement de la Finale Départementale vous sera communiqué lors de la réunion des clubs finalistes.
La participation à la réunion des clubs finalistes est obligatoire sous peine de sanctions.

ARTICLE 6 : QUALIFICATION ET PARTICIPATION

6.1 Qualification
Conformément aux R.G. de la F.F.F. et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G de la L.P.I.F.F
Les joueurs et joueuses qui sont inscrits sur la feuille de rencontre doivent être qualifiés à la date de la rencontre, conformément au délai de qualification prévu à l'art 89 des RG de la FFF.

Une équipe participant ne peut aligner plus de 4 joueurs mutés **dont 1 hors délais**.
La Licence (valide), à l'exclusion de toute autre pièce, doit être présentée lors des différents tours de plateaux (**via le listing Footclubs, format papier, avec photos en couleur**). C'est une condition indispensable de participation.
En tout état de cause, lors de la Finale Départementale, les équipes qualifiées doivent venir **obligatoirement avec le Listing Footclubs en format papier (photos en couleur).** En l'absence de présentation du Listing Footclubs, outre l'amende financière (cf : annexe financière Foot Animation,

du District 77), à l'issue des matchs de poule, les résultats des équipes seront neutralisés et celles-ci seront déclassées

Le Responsable d'équipe identifié sur la feuille de match doit être licencié « Éducateur », « Dirigeant » ou « Joueur » pour occuper la zone technique en compagnie des remplaçants.

Ne peuvent participer à la compétition que les joueurs licenciés U12, U13, U12F, U13F, U14F.
Sont également autorisés les U11 sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence (dans la limite de trois joueurs par équipe).

Un joueur ne peut participer qu'à une seule finale de foot à 8 par saison sportive.

Si l'équipe se trouve en infraction, l'équipe sera disqualifiée mais pourra néanmoins participer à la journée, tous ses résultats seront neutralisés (Vérification et contrôle effectué par la Commission d'Organisation des Compétitions).

6.2 Participation
Le nombre maximum de joueurs (titulaires et remplaçants) par équipe pouvant être inscrits sur la feuille de match est fixé à 12 pour la pratique du foot à 8 :

- 8 joueurs sur le terrain (dont le gardien de but)
- 4 remplaçants

Les remplaçants doivent obligatoirement porter une chasuble ou un vêtement de couleur distincte à leur équipe.

OBLIGATIONS

- Chaque joueur inscrit sur la feuille de match doit :
  - Participer à 50% du temps de jeu au minimum.
  - Débuter obligatoirement une des 2/3 ou 4 rencontres.

ARTICLE 7 : ARBITRAGE

Le respect des lois du jeu est un élément éducatif essentiel du Football à effectif réduit. L'arbitrage des Jeunes par les Jeunes doit être favorisé.

La rencontre est arbitrée par un arbitre central :

1. un arbitre présenté par le club recevant
2. un dirigeant présenté par le club recevant ou à défaut un dirigeant présenté par le club visiteur.

OBLIGATION : arbitres assistants pour le Festival U13

- Les joueurs remplaçants.
- Passage égalitaire de tous les joueurs au cours de la journée.
- Période de 15min maximale par joueur.

ARTICLE 8 : REMPLACEMENT DES JOUEURS

Un nombre illimité de remplacements est permis durant un match.
Un joueur qui a été remplacé peut revenir sur le terrain de jeu pour remplacer un autre joueur.
Un remplacement peut être effectué quand le ballon est en jeu ou hors du jeu.
Il doit être effectué à la volée au niveau de la médiane. Le joueur remplaçant pénètre sur le terrain lorsqu'il a tapé dans la main du joueur sortant.

ARTICLE 9 : FEUILLE DE MATCH / RÉSULTATS

Les feuilles de matchs et de plateaux sont disponibles sur le site internet du District (dans la rubrique documentations utiles) et sont envoyés à chaque club sur leur messagerie officielle.

Les feuilles de matches doivent comporter les indications suivantes :
- Nom de l'équipe.
- Nom, Prénom et numéros de licences des joueurs
- Numéros des joueurs
- Nom et prénom de l'éducateur détenteur, au minimum, de la licence « Educateur Fédéral » ou dirigeant
- Nom, prénom et club de l'arbitre

La feuille de plateaux avec le récapitulatif des résultats doit être rempli par le responsable de Centre et doit mentionner :
- Le lieu, la date, le jour, le tour, la poule du plateau
- Les différentes rencontres avec numéro de match, en précisant les résultats
- **Les résultats du défi technique**
- Le nom et la signature des arbitres
- Le nom et la signature des dirigeants des différentes équipes concernées par le plateau.

La feuille de match doit être rédigée et vérifiée avant chaque rencontre.
La feuille de match correspondante **mentionnant le classement des équipes au défi technique,** doit être retournée au plus tard le mercredi suivant le match, accompagnée de la fiche de l'épreuve technique de jonglerie, uniquement par mail et sous un envoi unique (sous peine de disqualification) à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr
Les centres d'accueil sont invités à conserver le format papier en leur possession (pas d'envoi au District 77), lequel pourra leur être demandé par les Commissions compétentes et/ou les CTD-DAP.
Sans retour des documents suite à demande, l'équipe du centre d'accueil sera pénalisée d'une amende financière et éliminée de l'épreuve.
Sans retour d'une preuve des résultats de la part des autres équipes (photos de la feuille de rencontre **avec classement du défi technique**), celles-ci seront pénalisées d'une amende financière (cf : annexe financière Foot Animation du District 77) et pourront être éliminées.

ARTICLE 10 : LOIS DU JEU

- Le Hors-jeu : identique à celle du jeu à 11, c'est-à-dire «au regard de la ligne médiane »
- Fautes et incorrections :

Possibilité selon les fautes de siffler un coup franc indirect
Les fautes ci-dessous sont sanctionnées d'un coup franc indirect :
- Jouer de manière jugée dangereuse,
- Faire obstacle à l'évolution de l'adversaire,
- Empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains,

Fautes spécifiques du gardien entraînant un coup franc indirect :
- Prendre le ballon à la main sur une passe en retrait du pied d'un partenaire*.
- Dégager le ballon de volée ou de ½ volée**.
- Reprendre le ballon à la main après l'avoir lâché, sans qu'il ait été touché par un autre joueur.
- Prendre le ballon à la main sur une rentrée de touche d'un partenaire.

* Seules les passes de la tête, de la poitrine ou de la cuisse sont autorisées.
** Dans le jeu, lorsque le gardien est en possession du ballon, il peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.

ARTICLE 11 : RECOMMANDATIONS

Il est recommandé aux organisateurs de prendre toutes les dispositions pour que les spectateurs et parents accompagnant les Clubs restent derrière la main courante ou à distance respectable de l'aire de jeu.
Aucune personne n'est autorisée à occuper le couloir séparant les deux terrains, cet espace est strictement réservé aux arbitres assistants, les joueurs, éducateurs et dirigeants sont situés eux dans la zone technique. L'éducateur ou dirigeant figurant sur la feuille de match est responsable du comportement des parents

- Fixations des buts

L'attention est à nouveau portée sur l'obligation d'ancrage des buts amovibles ou des buts de foot à 8, de manière à assurer la stabilité de l'ensemble du portique.

ARTICLE 12 : SANCTIONS - RÉSERVES - CONFIRMATION DES RÉSERVES - RÉCLAMATIONS - ÉVOCATION

12.1- FORFAITS
Ils sont officialisés par la Commission d'Organisation des Compétitions du District après réception des feuilles de matchs. L'amende est fixée chaque saison par le Comité Directeur (cf. : annexe financière du Foot Animation du District 77).
Pour les forfaits avisés, le Club doit avertir par email, via les messageries officielles, ses adversaires et le service administratif : au plus tard le vendredi avant 12h00.

12.1 SITES D'ACCUEIL
Si un club ne peut accueillir, il doit avertir le service administratif au plus tard le mardi 12h00 précédent le week-end du plateau.

12.2 LES CAS NON PREVUS dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Foot d'Animation du District 77, responsable de l'organisation du Challenge et en dernier ressort par le Comité Directeur du District sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires jugés par la Commission de Discipline du District.